



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Août 2011			
	Taux	Chômeurs	
Valais	2.8%	3909	↗
Haut-Valais	1.0%	376	→
Valais central	3.3%	1799	↗
Bas-Valais	3.8%	1734	↗

08 septembre 2011

### Légère hausse du chômage en Valais avec l'arrivée des jeunes sur le marché du travail en août

(I-VS).- 3909 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin août, soit 135 de plus qu'à la fin juillet. Le taux de chômage valaisan est remonté à 2.8% (+0.1 point) et se situe au même niveau que le taux suisse. La situation sur le marché du travail valaisan continue toutefois à rester favorable en comparaison annuelle.

Le chômage a augmenté dans le Bas-Valais et le Valais Central par rapport au mois dernier, et il s'est stabilisé dans le Haut-Valais. Il a, par contre, reculé dans les trois régions par rapport à l'année dernière.

Le nombre de chômeurs de 15-24 ans a progressé en août. Cette hausse du chômage des jeunes à la fin de l'été est une situation habituelle, qui se reproduit chaque année à la même période. Il s'agit pour la plupart de jeunes qui se sont inscrits au chômage à la fin de leur apprentissage ou de leurs études en attendant de trouver leur premier emploi. Quant aux jeunes en rupture de scolarité ou d'apprentissage, leur nombre a légèrement progressé par rapport à juillet, mais il a reculé par rapport à l'année dernière. Des structures de transition spécialement adaptées aux besoins de ces jeunes, comme les semestres de motivation, sont mises à disposition par le Canton.

Par rapport au mois dernier, le chômage est en hausse dans les professions commerciales, administratives et de la vente. Ce mouvement est notamment lié à l'arrivée sur le marché du travail de jeunes qui ont terminé leur formation commerciale et qui n'ont pas encore trouvé un emploi.

#### **Note aux rédactions**

**Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 16h00 et 16h30 - Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21**



## Les chiffres essentiels du chômage valaisan (août 2011)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Août 2011	var. mens.	var. ann.	Août 2011	var. mens.	var. ann.
Suisse	2.8%	0.0 pt	-0.8 pt	111687	2487	-31192
Valais	2.8%	0.1 pt	-0.6 pt	3909	135	-744
Haut-Valais	1.0%	0.0 pt	-0.2 pt	376	-15	-86
Valais Central	3.3%	0.1 pt	-0.7 pt	1799	74	-325
Bas-Valais	3.8%	0.1 pt	-0.8 pt	1734	76	-333
RAV Oberwallis	1.0%	0.0 pt	-0.2 pt	377	-14	-83
ORP Sierre	3.1%	0.2 pt	-0.2 pt	620	27	-43
ORP Sion	3.5%	0.1 pt	-0.9 pt	1177	46	-285
ORP Martigny	3.7%	0.2 pt	-0.4 pt	929	46	-110
ORP Monthey-St.-Maurice	4.0%	0.1 pt	-1.2 pt	804	31	-224

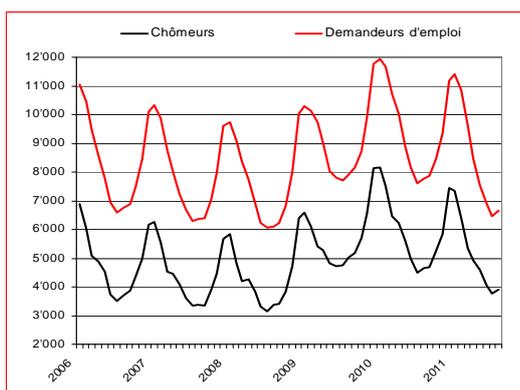
### 1. Chômage selon les régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Août 2011	var. mens.	var. ann.	Août 2011	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	3.9%	0.4 pt	-1.3 pt	754	78	-258
25-49 ans	2.6%	0.0 pt	-0.5 pt	2275	52	-404
50 ans et plus	2.8%	0.1 pt	-0.2 pt	880	5	-82
Femmes	3.6%	0.2 pt	-0.5 pt	2097	82	-304
Hommes	2.3%	0.1 pt	-0.5 pt	1812	53	-440
Suisses	2.0%	0.0 pt	-0.5 pt	2216	54	-483
Etrangers	6.2%	0.3 pt	-0.9 pt	1693	81	-261

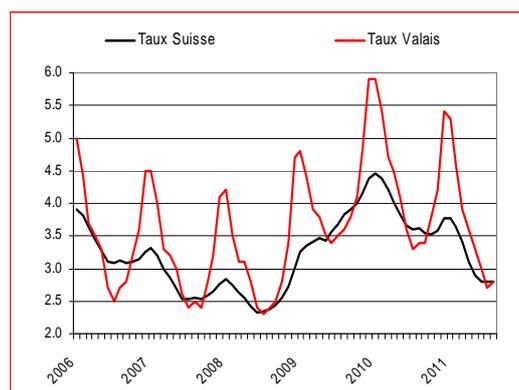
### 2. Profil des chômeurs

	Août 2011	var. mens.	var. ann.
<b>Professions saisonnières</b>			
Construction <sup>1</sup>	309	20	-28
Hôtellerie, restauration et nettoyage <sup>2</sup>	910	19	-137
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	153	19	-16
<b>Professions non saisonnières</b>			
Industrie <sup>3</sup>	355	-7	-153
Professions commerciales et de la vente	534	39	-32
Transports et activités techniques <sup>4</sup>	242	4	-60
Information et communication <sup>5</sup>	142	1	-37
Activités spécialisées, scientifiques et financières <sup>6</sup>	180	0	-19
Activités de service administratif et de soutien <sup>7</sup>	519	32	-74
Santé humaine et action sociale <sup>8</sup>	300	8	-48
Professions artistiques	34	2	-17
Autres professions <sup>9</sup>	231	-2	-123

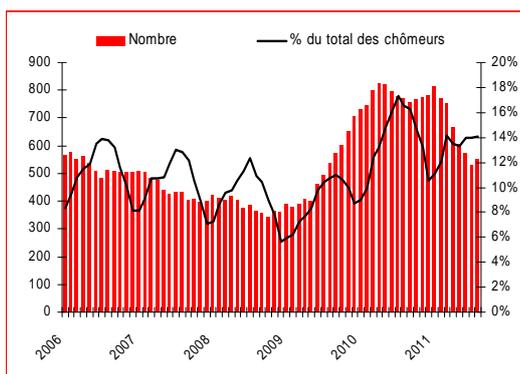
### 3. Chômage selon les groupes de professions



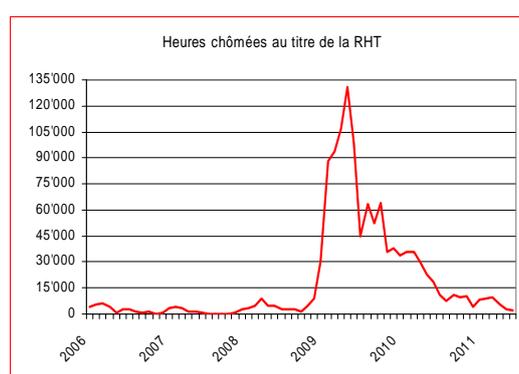
4. Evolution du chômage en Valais



5. Evolution du chômage Valais-Suisse



6. Chômeurs de longue durée<sup>10</sup>



7. Evolution de la RHT<sup>11</sup>

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict) > Informations > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 11 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.